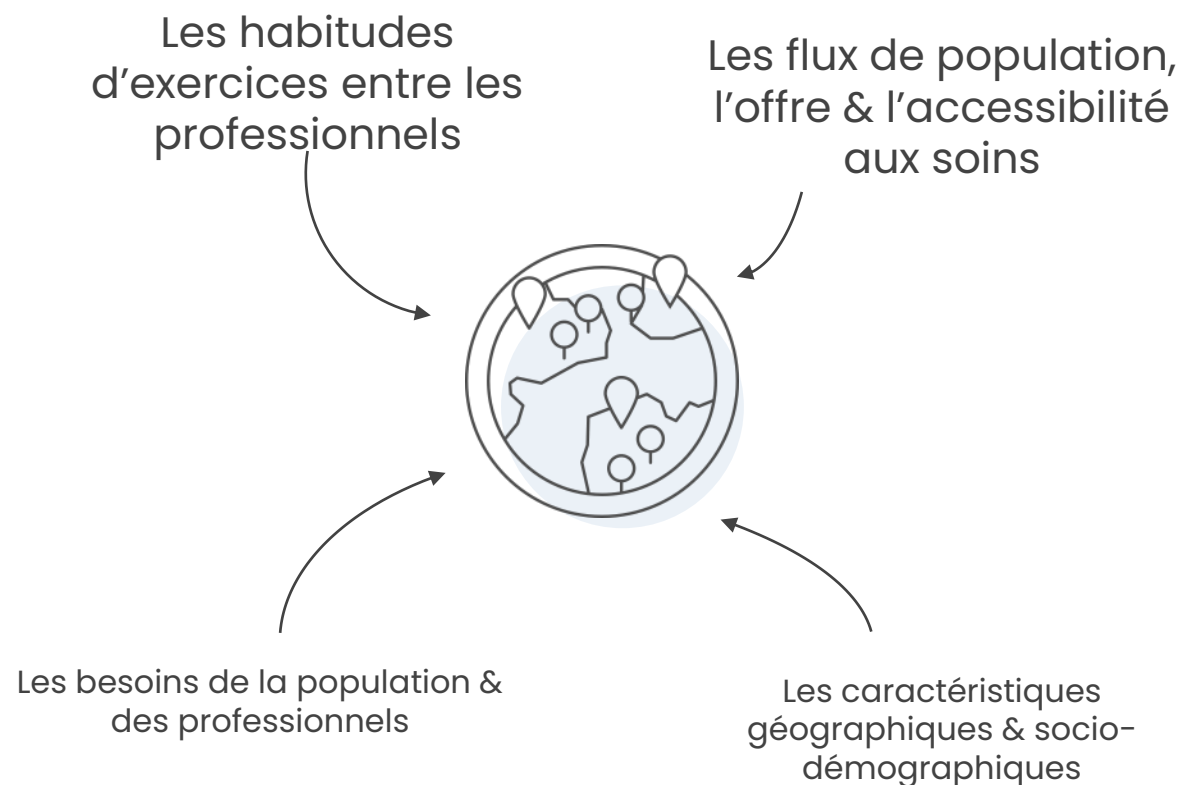


Comment définir le territoire d'une CPTS ?

« Le territoire pertinent d'une CPTS est avant tout le territoire vécu et qui a du sens pour les professionnels de santé et la population. »
Source : Instruction DGOS/DIR/CNAM/2019/218

Les critères de réflexion



Approche populationnelle

Partir des caractéristiques de la population d'un territoire avec des acteurs de santé, tous statuts confondus, qui s'accordent pour coopérer et s'engager à améliorer l'état de santé des populations sur leur territoire

Un même territoire ne peut pas être rattaché à plusieurs CPTS à la fois



Un professionnel/un établissement peut participer à plusieurs projets de CPTS et même si il n'est pas directement sur le territoire mais qu'il participe à la réponse aux besoins de santé

4
tailles

Taille 1 : < 40 000 habitants
Taille 2 : 40 à 80 000 habitants
Taille 3 : 80 à 150 000 habitants
Taille 4 : > 175 000 habitants